
**Technologies de l'information —
Dispositions des claviers conçus pour la
bureautique —**

Partie 3:

**Dispositions complémentaires de la zone
alphanumérique du module
alphanumérique**

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

*Information technology — Keyboard layouts for text and office
systems*

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b682460-af45-4f76-b5a0-2b774638-2222-4202-9149-2022>

*Part 3: Complementary layouts of the alphanumeric zone of the
alphanumeric section*

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 9995-3:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b682460-af45-4f76-b5a0-2b9104d7843d/iso-iec-9995-3-2002)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b682460-af45-4f76-b5a0-2b9104d7843d/iso-iec-9995-3-2002>

© ISO/CEI 2002

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Version française parue en 2005

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/CEI 9995-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 35, *Interfaces utilisateur*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO/CEI 9995-3:1994) et l'Amendement 1 (ISO/CEI 9995-3:1994/Amd.1:1999), qui ont fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO/CEI 9995 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Dispositions des claviers conçus pour la bureautique*:

- *Partie 1: Principes généraux pour la disposition des claviers*
- *Partie 2: Module alphanumérique*
- *Partie 3: Dispositions complémentaires de la zone alphanumérique du module alphanumérique*
- *Partie 4: Module numérique*
- *Partie 5: Module d'édition*
- *Partie 6: Module de fonctions*
- *Partie 7: Symboles employés pour la représentation de fonctions*
- *Partie 8: Affectation de lettres aux touches d'un clavier numérique*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 9995-3:2002](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b682460-af45-4f76-b5a0-2b9104d7843d/iso-iec-9995-3-2002>

Technologies de l'information — Dispositions des claviers conçus pour la bureautique —

Partie 3: Dispositions complémentaires de la zone alphanumérique du module alphanumérique

1 Domaine d'application

Dans le domaine d'application général de l'ISO/CEI 9995-1, la présente partie de l'ISO/CEI 9995 décrit, à l'Article 5, l'affectation sur le clavier d'un ensemble de caractères graphiques qui, lorsqu'ils sont utilisés de pair avec une disposition nationale de clavier existante ou avec une disposition complémentaire du groupe latin, telle que définie à l'Article 6 de la présente partie de l'ISO/CEI 9995, permettent la saisie du répertoire de caractères graphiques défini par la collection 281 (MES-1) spécifiée dans l'Amendement 1 à l'ISO/CEI 10646-1:2000.

NOTE Le répertoire MES-1 permet de représenter 40 langues européennes reconnues (plus l'Afrikaans) et basées sur l'alphabet latin.

La présente partie de l'ISO/CEI 9995 est principalement destinée aux applications de traitement de texte.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b682460-af45-4f76-b5a0-2b9104d7843d/iso-iec-9995-3-2002>

2 Conformité

La disposition d'un clavier est conforme à la présente partie de l'ISO/CEI 9995 si l'affectation des caractères graphiques du groupe secondaire courant (groupe 2) respecte celle définie à l'Article 5 de la présente partie de l'ISO/CEI 9995, et si l'affectation des caractères graphiques du groupe primaire (groupe 1) est conforme à l'une des dispositions suivantes:

- une norme nationale de clavier;
- une disposition nationale de clavier, déterminée par l'usage courant dans un pays donné;
- la disposition complémentaire du groupe latin, telle que définie à l'Article 6 de la présente partie de l'ISO/CEI 9995.

NOTE Pour des exemples d'affectation de caractères graphiques au groupe primaire de la zone alphanumérique du module alphanumérique, se reporter à l'Annexe A de l'ISO/CEI 9995-2.

Toute déclaration de conformité à la présente partie de l'ISO/CEI 9995 doit être considérée, afin de signifier que la disposition complète du groupe secondaire courant (groupe 2) a été mise en œuvre, à moins qu'un sous-ensemble soit clairement déclaré, et à condition que toutes les autres exigences de l'Article 5 soient respectées.

3 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/CEI 646:1991, *Technologies de l'information — Jeu ISO de caractères codés à 7 éléments pour l'échange d'information*

ISO/CEI 9995-1:1994, *Technologies de l'information — Disposition des claviers conçus pour la bureautique — Partie 1: Principes généraux pour la disposition des claviers*

ISO/CEI 10646-1:2000, *Technologies de l'information — Jeu universel de caractères codés sur plusieurs octets (JUC) — Partie 1: Architecture et plan multilingue de base*

ISO/CEI 10646-1:2000/Amd 1:2002, *Technologies de l'information — Jeu universel de caractères codés sur plusieurs octets (JUC) — Partie 1: Architecture et plan multilingue de base — Amendement 1: Symboles mathématiques et autres caractères*

4 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO/CEI 9995-1 s'appliquent.

5 Disposition du groupe secondaire courant

La disposition du groupe secondaire courant spécifiée dans l'ISO/CEI 9995-3 requiert un clavier de 48 touches graphiques conformément à l'ISO/CEI 9995-2. Elle nécessite l'apport d'un groupe secondaire comme défini dans l'ISO/CEI 9995-1. Les caractères graphiques du groupe 1 et leur disposition sur le clavier sont déterminés par la norme nationale de disposition de clavier en vigueur ou par l'usage. Les caractères graphiques du groupe secondaire courant (groupe 2) sont ceux du répertoire défini par la collection 281 (intitulée MES-1) spécifiée dans l'Amendement 1 à l'ISO/CEI 10646-1:2000, et qui ne sont pas communs à toutes les dispositions nationales de clavier latin ni à celles de toutes les dispositions déterminées par l'usage pour l'alphabet latin dans un pays donné. Cela entraîne une certaine duplication des caractères graphiques entre les dispositions du groupe 1 et la disposition du groupe secondaire courant (groupe 2). Toutefois, cela permet aux caractères graphiques du groupe secondaire courant ainsi qu'à leur affectation aux touches de rester inchangés, quelle que soit la disposition du groupe latin utilisée.

L'affectation des caractères du groupe secondaire courant (groupe 2) doit être celle définie au Tableau 1.

NOTE Le répertoire du MES-1 (collection 281) de l'ISO/CEI 10646-1 est identique à l'union du répertoire de caractères de l'ISO/CEI 6937:1994 avec le caractère SYMBOLE EURO (qui n'a pas encore été codé dans une version de l'ISO/CEI 6937 et à la date de publication de la présente Norme internationale, il n'existait aucune intention de mettre à jour l'ISO/CEI 6937 à cet effet). L'ISO/CEI 6937 constituait historiquement la référence principale pour le répertoire utilisé par l'ISO/CEI 9995-3, avant son amendement pour lui affecter une position pour le symbole euro. La référence à l'ISO/CEI 6937 étant considérée comme désuète pour la présente Norme internationale, elle a été omise des références normatives. Cela n'empêche pas l'implantation du répertoire de l'ISO/CEI 6937 comme sous-ensemble, mais ceci est dorénavant en dehors du domaine d'application de la présente Norme internationale. L'implantation de sous-ensembles du MES-1 est permise si ces sous-ensembles sont déclarés explicitement, tel que cela est mentionné à l'Article 2 (Conformité).

Tableau 1 — Affectation des caractères graphiques du groupe secondaire courant (groupe 2)

Touche	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
E00	Signe négation	Tiret conditionnel	
E01	Exposant un	Point d'exclamation inversé	
E02	Exposant deux	Fraction ordinaire un huitième	
E03	Exposant trois	Signe de livre sterling ou signe numéro	
E04	Fraction ordinaire un quart	Symbole euro	Signe dollar ou symbole monétaire
E05	Fraction ordinaire un demi	Fraction ordinaire trois huitièmes	
E06	Fraction ordinaire trois quarts	Fraction ordinaire cinq huitièmes	
E07	Accolade gauche	Fraction ordinaire sept huitièmes	
E08	Crochet gauche	Signe Marque de fabrique («Trade Mark»)	
E09	Crochet droit	Signe plus ou moins	
E10	Accolade droite	Signe degré	
E11	Barre oblique inversée	Point d'interrogation inversé	
E12	Cédille	Ogonek	
D01	a commercial, arrobe	Signe ohm	
D02	l minuscule barré (alphabet latin)	L majuscule barré (alphabet latin)	
D03	Ligature œ minuscule (alphabet latin)	Ligature Œ majuscule (alphabet latin)	
D04	Symbole paragraphe: pied-de-mouche (¶)	Symbole Marque de fabrique	
D05	t minuscule barré (alphabet latin)	T majuscule barré (alphabet latin)	
D06	Flèche à gauche	Symbole Yen (¥)	
D07	Flèche en bas	Flèche en haut	
D08	Flèche à droite	i minuscule sans point (alphabet latin)	
D09	o minuscule barré (alphabet latin)	O majuscule barré (alphabet latin)	
D10	Thorn minuscule (alphabet latin)	Thorn majuscule (alphabet latin)	
D11	Tréma	Rond au-dessus	
D12	Tilde	Macron	
C01	Ligature æ minuscule (alphabet latin)	Ligature Æ majuscule (alphabet latin)	
C02	Double s minuscule (alphabet latin)	Signe section	
C03	Eth minuscule (alphabet latin)	D majuscule barré (alphabet latin)	
C04	d minuscule barré (alphabet latin)	Indicateur ordinal féminin	
C05	Eng minuscule (alphabet latin)	Eng majuscule (alphabet latin)	
C06	h minuscule barré (alphabet latin)	H majuscule barré (alphabet latin)	
C07	Ligature ij minuscule (alphabet latin)	Ligature IJ majuscule (alphabet latin)	
C08	Kra minuscule (alphabet latin)	Perluète	
C09	l minuscule avec point au milieu (alphabet latin)	L majuscule avec point au milieu (alphabet latin)	
C10	Accent aigu	Double accent aigu	
C11	Accent circonflexe	Caron	

C12	Accent grave	Brève	
B00	Ligne verticale	Barre verticale interrompue	
B01	Guillemets doubles gauche	Signe inférieur à	
B02	Guillemets doubles droit	Signe supérieur à	
B03	Signe centime	Symbole Copyright	
B04	Guillemets angulaires gauche	Guillemets simples gauche	
B05	Guillemets angulaires droit	Guillemets simples droit	
B06	n minuscule précédé d'une apostrophe (alphabet latin)	Note de musique	
B07	Symbole micro	Indicateur ordinal masculin	
B08	Barre horizontale	Signe multiplication	
B09	Point central	Signe division	
B10	Point au-dessous, point souscrit	Point au-dessus, point suscrit, point en chef	

NOTE S'il n'existe pas de touche graphique à l'emplacement B00, les caractères graphiques prévus pour B00 doivent être attribués à une touche graphique située à l'emplacement E13.

Il n'est pas obligatoire de représenter les symboles graphiques de tous les caractères graphiques sur les touches. Les duplicata des caractères graphiques du groupe 1 primaire ne doivent pas être représentés dans le groupe 2. Lorsqu'une lettre possède une forme minuscule et majuscule, seule la forme majuscule doit être représentée.

Le nom des caractères graphiques représentés dans le tableau sont ceux utilisés pour les caractères graphiques codés équivalents dans d'autres normes ISO/CEI, par exemple dans les versions les plus récentes de l'ISO/CEI 10646-1. Dans ces normes, la convention oblige à utiliser des lettres capitales pour les noms afin d'indiquer que ce sont des caractères graphiques codés. La présente partie de l'ISO/CEI 9995 ne spécifiant pas le codage, la convention précédemment citée ne s'applique pas ici. Toutefois, les noms des caractères graphiques sont identiques à ceux inclus dans les normes de codage ISO/CEI appropriées.

Les noms choisis pour désigner les caractères graphiques sont destinés à illustrer leur signification habituelle. Toutefois, la présente partie de l'ISO/CEI 9995 ne définit pas et ne limite pas la signification des caractères graphiques. Elle ne spécifie pas non plus un style ni une police particulière pour illustrer les caractères graphiques.

5.1 Fonctionnement des touches avec signes diacritiques

Les signes diacritiques sont les suivants.

- Accent aigu
- Brève
- Caron
- Cédille
- Accent circonflexe
- Tréma
- Point au-dessous
- Double accent aigu
- Accent grave
- Macron
- Ogonek
- Rond au-dessus
- Tilde

Les signes diacritiques figurent au-dessus ou au-dessous de certaines lettres, et sont tous des caractères affectés à une touche morte. Enfoncer une touche représentant un signe diacritique, puis enfoncer une touche représentant une lettre, doit indiquer que les symboles graphiques de deux caractères sont destinés à être combinés. Enfoncer une touche avec un signe diacritique puis appuyer sur la barre d'espace, doit indiquer que le signe diacritique est destiné à apparaître comme un caractère graphique à part entière (c'est-à-dire physiquement autonome).

Il est recommandé que la méthode utilisée pour l'effacement d'un caractère soit également utilisée pour annuler un caractère incomplètement saisi, tel qu'un signe diacritique non suivi de la lettre ou de l'espace auquel il devrait être combiné.

6 Disposition complémentaire du groupe latin

La disposition du groupe latin complémentaire spécifiée dans l'ISO/CEI 9995-3 nécessite un clavier à 48 touches graphiques conforme à l'ISO/CEI 9995-2. Cette disposition complémentaire est fournie pour les cas où aucune norme nationale de disposition de clavier ou aucune disposition de clavier à usage national courant n'est disponible. Cette disposition peut également être utilisée dans lorsque la disposition primaire est basée sur une écriture non latine.

L'affectation des caractères du groupe latin complémentaire doit être comme définie au Tableau 2.

Il n'est pas obligatoire de représenter les symboles graphiques de tous les caractères graphiques sur les touches. Les duplicata d'autres caractères graphiques du groupe primaire 1 ne doivent pas figurer dans le groupe 2.

Le nom des caractères graphiques représentés dans le tableau sont ceux utilisés pour les caractères graphiques codés équivalents dans d'autres normes ISO/CEI, par exemple dans les versions les plus récentes de l'ISO/CEI 10646-1. Dans ces normes, la convention oblige à utiliser des lettres capitales pour les noms afin d'indiquer que ce sont des caractères graphiques codés. La présente partie de l'ISO/CEI 9995 ne spécifiant pas le codage, la convention précédemment citée ne s'applique pas ici. Toutefois, les noms des caractères graphiques sont identiques à ceux inclus dans les normes de codage ISO/CEI appropriées.

Les noms choisis pour désigner les caractères graphiques sont destinés à illustrer leur signification habituelle. Toutefois, la présente partie de l'ISO/CEI 9995 ne définit pas et ne limite pas la signification des caractères graphiques. De plus, elle ne spécifie pas de style ni de police particulière pour illustrer les caractères graphiques.

6.1 Fonctionnement des touches avec signes diacritiques

Les signes diacritiques sont les suivants.

- Accent aigu
- Brève
- Caron
- Cédille
- Accent circonflexe
- Tréma
- Double accent aigu
- Accent grave
- Macron
- Ogonek
- Rond au-dessus
- Tilde